

IAE DE PARIS

UNIVERSITE PARIS I PANTHEON-SORBONNE

VALIDATION DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

DECRET 590 DU 24/04/2002

**NOTICE
D'INFORMATION
2016/2017**

LICENCE PROFESSIONNELLE COMMERCE ET DISTRIBUTION

DISTRISUP

I. Les textes réglementaires régissant la Validation des Acquis de l'Expérience

Plusieurs textes réglementent aujourd'hui la Validation des Acquis.

Au sein de l'Enseignement Supérieur, les universités sont concernées par trois ensembles de textes :

⇒ **la loi du 1984 et son décret d'application le "Décret de 85" (Décret n° 85-906 du 23/08/85).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent entrer dans une formation alors qu'ils / elles ne disposent pas du diplôme / titre normalement requis.

⇒ **la Loi de Modernisation Sociale et son décret d'application d'Avril 2002 (Décret n° 2002-590 du 24/04/02) : la "VAE" (Validation des Acquis de l'Expérience).**

Ces textes concernent les candidat(e)s qui souhaitent obtenir certaines parties, voire la totalité d'un diplôme.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-3 et L. 613-4.

⇒ **le Décret relatif à la Validation des Études Supérieures accomplies en France et à l'Étranger (Décret n° 2002-529 du 16/04/02).**

Ce texte concerne tout(e) candidat(e) qui a effectué des études supérieures et qui souhaiterait s'engager dans une démarche d'obtention totale ou partielle d'un diplôme délivré au nom de l'État.
Cf. les articles du Code de l'Éducation concernés L. 613-1, L. 613-3 et L. 613-4.

Pour en savoir plus, se connecter sur les sites :

<http://www.legifrance.gouv.fr>

<http://www.education.gouv.fr>

II. Les étapes de votre démarche de Validation des Acquis de l'Expérience

- Travaillez votre projet de formation et votre souhait de VAE : **cherchez** les renseignements sur les formations en adéquation avec votre projet personnel/professionnel, celles qui vous sont accessibles (profils nécessaires, possibilité de VAE, contraintes de mobilité, de disponibilité, financières, ...).
- **Demandez conseil** dans cette phase de réflexion décisive en vous renseignant auprès des :
 - Fongecif, CCI, CIO (Centre d'Information et d'Orientation), de votre ville ou des universités,
 - Agences locales du Pôle Emploi,
 - Pôles régionaux d'information conseil en VAE (pour la région Ile de France, adresses sur le site www.infovae-idf.com),
 - et à l'occasion des réunions d'information à l'IAE de Paris.
- Retirez les **informations détaillées** concernant la formation DISTRISUP, les Unités d'Enseignement qui la composent : sur le site web de l'IAE (www.iae-paris.com), sur celui de DISTRISUP (<http://www.distrisup-formation.com>) ou auprès du secrétariat :
 - Licence - DISTRISUP : Mohamed LAASRI : ☎ 01 44 08 11 72 - ✉ distrisup.iae@univ-paris1.fr
- Réappropriiez-vous votre parcours (professionnel, extra-professionnel, de formation initiale / continue, etc.) pour repérer où sont vos atouts, vos possibilités de validation d'acquis au regard de cette formation,
- Adressez par courrier à la cellule VAE pour avis préalable du responsable pédagogique de la formation :
 - ☞ Le dossier de demande de recevabilité (à télécharger : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>),
 - ☞ Un CV détaillé,
 - ☞ Un tableau en 3 colonnes (cf. annexe 1 - modèle à télécharger : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>) faisant ressortir **le plus explicitement** possible vos acquis au regard **du contenu détaillé du programme**, non plus dans l'ordre chronologique mais **Unité d'Enseignement par Unité d'Enseignement** (pas de justificatifs nécessaires à ce stade).

La réponse à votre demande de recevabilité et l'avis, à titre consultatif, du responsable pédagogique quant aux chances d'aboutissement de la procédure vous seront communiqués en retour, par courrier également.

- Cellule VAE :

Claire LAIGLE

IAE de Paris

8 bis, rue de la Croix Jarry

75644 PARIS cedex 13

✉ vae.iae@univ-paris1.fr

Tél : 01 44 08 73 32

- Si votre projet obtient la recevabilité : montez votre dossier de VAE (CV, lettre de motivation, présentation d'expériences, pièces justificatives : attestations d'employeurs, lettres de recommandation, etc.) (cf. annexe 2), N'hésitez pas à prendre des renseignements sur le montage de votre dossier auprès de la Cellule VAE.
- Déposez le dossier auprès de la cellule VAE au plus tard **fin mai 2017**.
- Préparez-vous à l'entretien, prévu dans la 1^{ère} quinzaine de juillet ou 1^{ère} quinzaine de septembre (une convocation vous sera adressée par la Cellule VAE)

ATTENTION !

En même temps que le dossier VAE, vous devrez vous inscrire à la Licence DISTRISUP et faire votre inscription universitaire auprès de la Cellule VAE.

III. Calendrier récapitulatif

7 février 2017 de 18h30 à 20h	Réunion d'information VAE (ouverte à tous, sans inscription préalable)	IAE de Paris 12, rue Jean Antoine de Baïf 75013 Paris M° Bibliothèque François Mitterrand
A tout moment, préalablement à l'engagement de la procédure	Demande de recevabilité et Envoi des documents pour avis du responsable pédagogique	Cellule VAE
Jusqu'au 30 mai 2017	Dépôt du dossier VAE, inscription Universitaire et inscription à la Licence DISTRISUP	Cellule VAE
1^{ère} quinzaine de juillet ou 1^{ère} quinzaine de septembre	Entretien devant le jury VAE	IAE

IV. Le coût

1. Après le dépôt du dossier de VAE, un contrat de formation sera établi. Il **devra être retourné signé et accompagné de votre règlement** :

⇒ **800 €** au dépôt du dossier de VAE par chèque à l'ordre de l'*Agent comptable de l'IAE de Paris*.

2. Frais d'inscription universitaire pour l'année en cours (à partir du dépôt du dossier et pendant la durée de la procédure vous avez la qualité d'étudiant de l'IAE) :

⇒ **Environ 190 €** (le montant sera précisé), par chèque à l'ordre de l'*Agent comptable de l'IAE de Paris*, avec le dossier d'inscription universitaire.

Vous devez être à jour de vos règlements et des démarches administratives avant tout entretien avec le Jury de VAE.

A noter dans tous les cas :

Si à l'issue de la procédure vous entrez en formation, vous devrez vous acquitter des frais correspondants, calculés au prorata temporis du nombre d'Unités d'Enseignement suivies ainsi que du montant des droits universitaires, pour chaque année de votre scolarité.

V. Réalisation du dossier de Validation des Acquis de l'Expérience

1. Obtenir le dossier de recevabilité VAE de l'IAE de Paris.

Vous pouvez le télécharger sur notre site internet : <http://www.iae-paris.com/formations/vae>

ou faire la demande **par mail** à : vae.iae@univ-paris1.fr

ou **par courrier** :

Cellule VAE – IAE DE PARIS – 8 bis ? rue de la Croix Jarry – 75013 PARIS

La manière de le remplir vous y est expliquée. Il vous revient de choisir vos expériences les plus pertinentes et révélatrices de vos acquis.

2. Repérer où sont vos acquis les plus conséquents et choisir quelles seront vos expériences les plus pertinentes à mettre en valeur dans votre dossier de VAE :

Réalisation d'un tableau d'auto-positionnement :

Cet outil vous apparaîtra comme étant apparemment simple au premier abord, il est néanmoins très exigeant et il vous imposera très vite un investissement conséquent quant à sa réalisation.

Cet outil est avant tout un support de travail, un support de réflexion qui peut vous guider dans votre stratégie de validation d'acquis.

C'est un tableau en trois colonnes (cf. annexe 1) :

Unités d'Enseignement de la formation visée	Domaines de compétences	Occasions où le candidat a pu acquérir / mettre en œuvre ces compétences
--	--------------------------------	---

⇒ **La première colonne** doit reprendre la présentation la plus détaillée possible des Unités d'Enseignement constituant la Licence DISTRISUP.

En effet, au-delà de la présentation du contenu des enseignements, c'est la présentation des exigences et des spécificités de ce diplôme (mais aussi de la filière auquel il se rattache) qui vous éclairera et alimentera votre réflexion dans la constitution de votre dossier, mais aussi dans votre choix de stratégie de validation d'acquis.

⇒ **Les deux colonnes suivantes sont plus complexes à remplir.** Elles vont nécessiter pour vous un important travail de réappropriation de l'ensemble de votre parcours. Si vous avez pu récemment bénéficier d'un bilan de compétences, ce travail sera grandement facilité puisque vous y aurez recueilli quantité de matériel (s'il est un gain de temps, le bilan de compétences n'est cependant pas indispensable).

⇒ **La deuxième colonne** va être alimentée par la synthèse de vos compétences : cet ensemble de connaissances, de savoir-faire et de savoir-être que vous aurez su mobiliser lors de vos diverses expériences qu'elles soient professionnelles, extra-professionnelles, personnelles, etc. Elle doit être remplie au regard des Unités d'Enseignement qui constituent la formation visée.

Pour ce qui est de votre parcours professionnel et des postes que vous avez pu occuper, vous pouvez aller puiser dans de nombreux supports d'informations précieux : les référentiels métiers / descriptifs de postes quand ils existent au sein de votre lieu de travail, les fiches du ROME¹, les fiches métiers de l'APEC²... ou encore ce qui aura pu ressortir de votre bilan de compétences ou de votre introspection réalisée seul(e) ou guidé(e).

⇒ **La troisième colonne.** Pour alimenter cette colonne, vous allez donc devoir vous réapproprier l'ensemble de votre parcours. Tant dans sa chronologie que dans le contenu des occasions au cours desquelles vous aurez pu acquérir ou mettre en œuvre vos compétences. Ce travail, auquel vous allez être confronté(e), est peut-être le plus long et le plus délicat : il ne s'agit pas simplement de vous remémorer votre parcours mais bien de vous le

¹ Le ROME est le Répertoire Opérationnel des Métiers et Emplois, développé par Pôle Emploi et publié par la Documentation Française (1992 et suivantes). Il présente nombres de métiers avec leurs grands domaines de compétences - www.pole-emploi.fr

² Association Pour l'Emploi des Cadres - www.apec.fr

réapproprié pour ensuite l'écrire noir sur blanc, valoriser les acquis accumulés en ces occasions et ensuite préparer la phase d'accumulation des preuves les plus pertinentes, illustratrices de vos compétences en lien avec le diplôme visé.

Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement. Une fois élaboré, il vous permet de mieux vous rendre compte si vos acquis sont suffisants pour vous engager dans une démarche de VAE.

Lorsque ce tableau est tout à votre avantage, il peut être intégré à votre dossier et devient un précieux support de synthèse pour les membres du jury de VAE.

3. Constituer, présenter et déposer votre dossier de VAE

Si votre demande de recevabilité est accordée, la Cellule VAE vous adressera les informations et un manuel pour réaliser votre dossier.

La manière de remplir vous sera explicitée. **Il vous revient de choisir et développer les expériences les plus pertinentes et révélatrices de vos acquis.**

Votre dossier devra **impérativement être dactylographié dans son intégralité et relié, en y insérant les différents documents et attestations produits.**

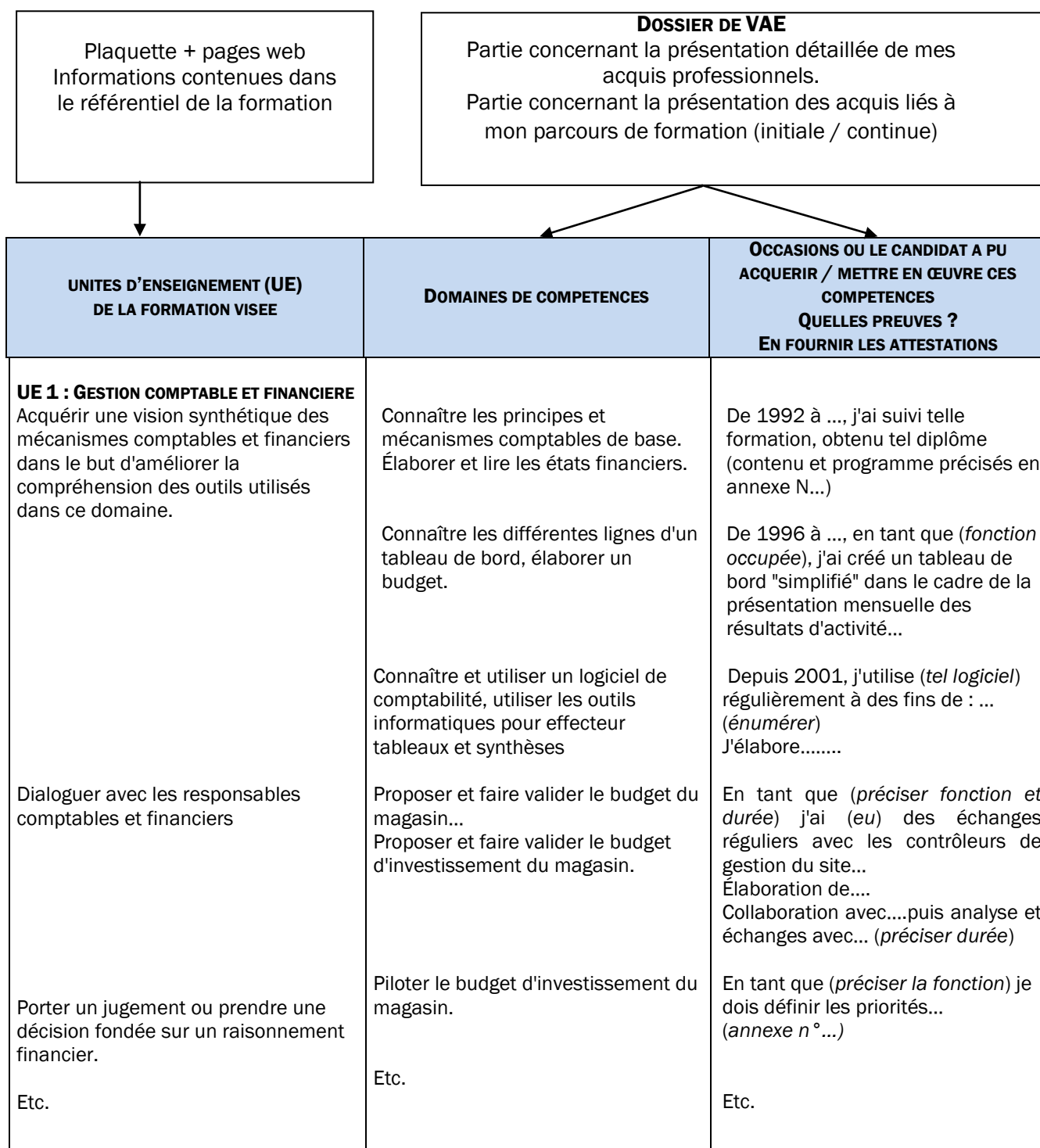
Une fois terminé, votre dossier devra, **dans les délais requis**, être envoyé ou déposé en 4 exemplaires auprès de la cellule VAE, accompagnés du questionnaire de financement, du dossier d'inscription à la Licence Distrisup et du dossier d'inscription universitaire complétés.

Avant tout passage devant le jury de VAE, vous devez avoir retourné un exemplaire du contrat de formation signé et vous être acquitté des frais de la procédure (800€) et des droits universitaires (environ 190€).

Attention :

- **Tout dossier de VAE parvenu hors délais ne sera pas examiné,**
- **Il peut également vous être retourné par la commission pédagogique pour complément d'information avant tout entretien avec le jury.**

**EXEMPLE CONCRET D'UTILISATION DU TABLEAU DE POSITIONNEMENT
DANS LE CADRE DE LA DEMANDE DE VALIDATION DE TOUT OU PARTIE DU DIPLOME DISTRISUP**



RAPPEL : Ce tableau est avant tout un outil de travail et d'aide au positionnement pour le candidat dans sa démarche de VAE. Une fois élaboré, il lui permet de mieux se rendre compte si ses acquis sont suffisants pour s'engager dans une démarche de VAE. Lorsque ce tableau est tout à l'avantage du candidat, il peut être joint à son dossier et il peut devenir un précieux support de synthèse pour les membres de jury de VAE.

LE PARCOURS DE VALIDATION D'ACQUIS DISTRISUP A L'IAE DE PARIS